



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS A:**

Courier To:

Bid Receiving/Réception des sousmissions  
Royal Canadian Mounted Police (RCMP)  
Procurement & Contracting Services  
Bid Receiving Unit,  
5th Floor, 10065 Jasper Avenue NW  
Edmonton, AB T5J 3B1

**Veillez noter:** Si le soumettre votre enchère  
paquets via Postes Canada vous doit demander la  
« Signature et identité Services » sur votre colis de  
Postes Canada pour s'assurer qu'il y a un  
personnel hand-off entre Postes Canada et de  
l'unité de réception sur la soumission de la GRC.

**INVITATION TO TENDER**

**APPEL D'OFFRES**

**Tender to: Royal Canadian Mounted Police**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen  
in right of Canada, in accordance with the terms  
and conditions set out herein, referred to herein  
or attached hereto, the goods, services and  
construction listed herein and on any attached  
sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Gendarmerie royale du Canada**  
Nous offrons par la présente de vendre à Sa  
Majesté I Reine du chef du Canada, aux conditions  
énoncées ou incluses par référence dans la  
présente et aux annexes ci-jointes, les biens,  
services et construction énumérés ici sur toute  
feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY  
REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE  
EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

<b>Title – Sujet:</b> L'améliorations du trottoir et de l'asphalte Mayerthorpe, AB		<b>Date:</b> 15 juin 2017
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation:</b> M5000-18-1082/A		
<b>Client Reference No. - No. De Référence du Client:</b> 201801082		
<b>GETS Reference No. - No. De Référence du SEAG:</b> PW-17-00783096		
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b>		
<b>At /à :</b>	<b>2:00 PM</b>	MDT (Mountain Daylight Time) HAR (heure avancée de Rocheuses)
<b>On / le :</b>	Mecredi, 6 <sup>th</sup> Juillet 2017	
<b>Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services</b> See herein — Voir aux présentes		
<b>Instructions</b> See herein — Voir aux présentes		
<b>Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à</b> Sandra E. Robinson, Senior Procurement Officer		
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b> 780-670-8626	<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b> 780-454-4523	

<b>COMPLETE BELOW IN FULL - REMPLISSEZ CI-DESSOUS EN ENTIER</b>	
<b>Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:</b>	
<b>GST or Business # - GST ou de nombre D'affaires nombre :</b> _____	
<b>If not applicable - Si non applicable</b> <b>Provide SIN # - Fournir le numéro d'assurance sociale (NAS) :</b> _____	
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b>	<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



## AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

### CE DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

**LES CLAUSES CITÉES EN RÉFÉRENCE PAR UN NUMÉRO DANS CE DOCUMENT (EX : R2810D) SONT DISPONIBLES SUR LE SITE WEB SUIVANT DE TPSGC:**

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat> (pour procéder à une recherche, sélectionner "Rechercher dans les CUA" et inscrire le numéro de référence de la clause dans la case ID)

Toutes référence au ministère des Travaux publics et Services Gouvernementaux Canada (TPSGC) dans les instructions, termes généraux, conditions et clauses, identifiés dans le document d'appel d'offres (DAO) par leur numéro, date et titre, et énoncés dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>), doit être remplacée par le terme "Gendarmerie royale du Canada" (GRC).

### ACHATS ET VENTES

[achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres](https://achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres) est le gouvernement du fournisseur Service électronique d'appels d'offres du Canada.

[achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres](https://achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres) ne conseille pas aux soumissionnaires potentiels de changements à l'un des projets. Il est de la responsabilité des soumissionnaires potentiels pour assurer qu'ils sont fréquentant le site, veillant à ce qu'ils sont en possession de tous les amendements aux projets.

S'il vous plaît inclure, dans le cadre de votre dossier de soumission, des copies de tous les amendements qui ont été dûment signés / paraphé vérifier la preuve de réception.

### AJUSTEMENT DU PRIX DU BITUME ET L'ASPHALTE

Cet appel d'offres comporte une clause d'ajustement du prix pour le bitume et l'asphalte. Consulter les conditions supplémentaires.



## TABLE DES MATIÈRES

### INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Documents de soumission
IP02	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP03	Visite optionnel des lieux
IP04	Révision des soumissions
IP05	Résultats de l'appel d'offres
IP06	Fonds insuffisants
IP07	Période de validité des soumissions
IP08	Documents de construction
IP09	Cote de sécurité
IP10	Promotion du dépôt direct
IP11	Dispositions relatives à l'intégrité
IP12	Ombudsman de l'approvisionnement
IP13	Sites Web

### INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IG) - R2410T (2016-04-04)

R2410T est inclus par renvoi et est disponible au site Web suivant <https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual/all> (pour procéder à une recherche inscrire R2410T dans la case ID)

IG01	Code de conduite pour l'approvisionnement
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG07	Livraison des soumissions
IG08	Révision des soumissions
IG09	Rejet de la soumission
IG10	Coûts relatifs aux soumissions
IG11	Numéro d'entreprise – approvisionnement



- IG12 Respect des lois applicables
- IG13 Approbation des matériaux de remplacement
- IG14 Évaluation du rendement
- IG15 Conflit d'intérêts / Avantage indu
- IG16 Code de conduite pour l'approvisionnement – soumission

#### **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

- CS01 Exigences en matières d'accès, sécurité pour les entrepreneurs Canadiens
- CS02 Ajustement du prix du bitume et l'asphalte
- CS03 Présentation des soumissions
- CS04 Dispositions relatives à Dispositions relatives à l'intégrité
- CS05 Sécurité et Santé obligatoire

#### **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

#### **FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)**

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Signature

#### **Annexes and Appendices:**

**Annexe A - LES SPÉCIFICATIONS**

**Annexe B - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

**Annexe C - DISPOSITIONS RELATIVES À DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ**

**APPENDICE 1 - LISTE DE VÉRIFICATION – LIVRAISON DES SOUMISSIONS**



## INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

### IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- 1) Les documents suivants constituent les documents de soumission:
  - (a) Appel d'offres - Page 1;
  - (b) Instructions particulières aux soumissionnaires;
  - (c) Instructions générales aux soumissionnaires **R2410T** (2016-04-04);
  - (d) Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
  - (e) Dessins et devis;
  - (f) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
  - (g) Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

**La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.**

- 2) « Instructions générales aux soumissionnaires » est intégré par renvoi et reproduit dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>
- 3) Les soumissions doivent être présentées uniquement à la GRC Unité de réception par la date, heure et lieu indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. La GRC ne sera pas assumer responsabilité pour les soumissions en tout autre lieu.

**En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou par e-mail à la GRC ne seront pas acceptées.**

**Veillez noter:** Si le soumettre votre enchère paquets via Postes Canada vous doit demander la « Signature et identité Services » sur votre colis de Postes Canada pour s'assurer qu'il y a un personnel hand-off entre Postes Canada et de l'unité de réception sur la soumission de la GRC.

- 4) Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :
  - a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
  - b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques



(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

## IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1) Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG16 de la R2410T « Instructions générales aux soumissionnaires », toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2) Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3) **Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appels d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.**

## IP03 VISITE FACULTATIVE DES LIEUX

Il est recommandé que le soumissionnaire ou un représentant de ce dernier visite les lieux de travail. Des arrangements ont été prises pour la visite du site de travail. Des arrangements ont été faits pour une visite des sites de travail le 28 Juin 2017 à 11 :00 a.m. HAR (heure avancée de Rocheuses). Toutes les soumissionnaires sont priés de se réunir à l'entrée publique principale au Détachement de la GRC de Mayerthorpe, situé au 5112 - 45th Avenue, Mayerthorpe, AB.

Les soumissionnaires doivent aviser l'autorité contractante **de deux (2) jours** avant la visite prévue pour confirmer leur présence et fournir le nom (s) de la personne (s) qui sera présent, si aucune notification est prévue la visite du site sera annulée. Les soumissionnaires peuvent être invités à signer une feuille de présence. Les soumissionnaires qui ne fréquentent pas ou envoyer un représentant, ne seront pas donnés un autre rendez-vous, mais ils ne seront pas empêchés de présenter une soumission. Toute précision ou tout changement à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus comme un amendement à la demande de soumissions.



#### **IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS**

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à R2410T « Instructions générales aux soumissionnaires ». Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le **780-454-4523**.

#### **IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES**

- 1) Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- 2) Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en appelant le bureau compétent au numéro de téléphone 780-670-8626.

#### **IP06 FONDS INSUFFISANTS**

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a) annuler l'appel d'offres; ou
- b) obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c) négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

#### **IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS**

- 1) Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP07 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP07 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
  - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b) annuler l'appel d'offres.
- 4) Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires ».



## IP08 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de deux (2), seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

## IP09 COTE DE SÉCURITÉ

Ce document contient une exigence en matière de sécurité laquelle est obligatoire pour toute la durée du contrat subséquent (vous référer à l'article CS01 des conditions supplémentaires ci-incluses).

- 1) Les membres du personnel du soumissionnaire retenu, ainsi que tout sous-traitant et les membres de son personnel, qui effectueront quelque partie que ce soit des travaux durant l'exécution du contrat subséquent doivent aussi se conformer aux exigences obligatoires en matière de sécurité du contrat subséquent tel qu'indiqué à l'article CS01 des conditions supplémentaires. **Les membres du personnel ne détenant pas la cote de sécurité requise ne seront pas admis sur les lieux.** Il sera de la responsabilité du soumissionnaire retenu de s'assurer que les exigences en matière de sécurité sont rencontrées tout au long du contrat. Le Canada ne sera pas tenue responsable ou redevable de tout retard ou frais supplémentaires associés avec la non-conformité du soumissionnaire retenu aux exigences obligatoires en matière de sécurité.
- 2) Pour toutes demandes de renseignements durant l'appel d'offres au sujet des exigences en matière de sécurité du projet, les soumissionnaires doivent se conformer aux instructions tel que décrites à la clause IP02 "Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres.

## IP10 PROMOTION DU DÉPÔT DIRECT

Les renseignements suivants ne sont pas liés au processus d'invitation à soumissionner :

Le gouvernement du Canada a lancé le projet de normalisation des chèques, qui vise à mettre fin à l'impression de relevés de paiement et à procéder par dépôt direct dans presque tous les cas. Pour l'instant, cette solution n'est offerte que lorsqu'un paiement en dollars canadiens est déposé dans un compte bancaire canadien. Afin d'être proactive, la Comptabilité générale de la GRC encourage l'inscription des fournisseurs de l'organisme en vue des changements qui seront apportés au processus de paiement.

Si votre soumission est retenue dans le cadre du présent processus ou de toute autre invitation à soumissionner de la GRC, nous vous encourageons à vous inscrire au dépôt direct. Communiquez avec la Comptabilité générale de la GRC par courriel pour recevoir le formulaire *Demande d'adhésion du bénéficiaire au paiement électronique* ainsi que les directives pour le remplir.

Si vous avez des questions sur le projet de normalisation des chèques ou si vous souhaitez vous inscrire, écrivez à [corporate\\_accounting@rcmp-grc.gc.ca](mailto:corporate_accounting@rcmp-grc.gc.ca).



### IP11 Dispositions relatives à l'intégrité

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit joindre à sa soumission la documentation requise, selon le cas, pour que son offre passe à l'étape suivante du processus.

- Déclaration de condamnation à une infraction (s'il y a lieu)
- Documents requis

Voir l'annexe C.

### IP12 Ombudsman de l'approvisionnement

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA) a été mis sur pied par le gouvernement du Canada pour offrir aux fournisseurs un moyen indépendant de déposer des plaintes liées à l'attribution de contrats de moins de 25 000 \$ pour des biens et de moins de 100 000 \$ pour des services. Vous pouvez soulever des questions ou des préoccupations concernant une demande de soumissions ou l'attribution du contrat subséquent auprès du BOA par téléphone, au 1-866-734-5169, ou par courriel, à l'adresse [boa-opo@boa-opo.gc.ca](mailto:boa-opo@boa-opo.gc.ca). Vous

pouvez également obtenir de plus amples informations sur les services qu'offre le BOA, en consultant son site Web, à l'adresse [www.opo-boa.gc.ca](http://www.opo-boa.gc.ca).

### IP13 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appl>

Contrats Canada (Achats et ventes) <https://www.achatsetventes-buyandsell.gc.ca/fra/bienvenue>

Sanctions économiques canadiennes <http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des CCUA <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>



Échelles des taux de salaires pour des contrats fédéraux de construction

[http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes\\_travail/contrats/echelle/index.shtml](http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml)

TPSGC, Services de sécurité industrielle <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>

## CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

### CS01 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR LES ENTREPRENEURS CANADIENS

1. Veiller à ce que toutes les personnes travaillant sur le site de corriger les lacunes ou de garantir de faire travailler, détenir une autorisation de sécurité valide facility 1 émise par la GRC de sécurité du ministère.

### CS02 AJUSTEMENT DU PRIX DU BITUME ET L'ASHPHALTE

Inclure la clause suivante aux contrats de pavage lorsque l'autorité technique l'exige

- 1) Le prix du bitume incorporé à l'enrobé bitumineux sera ajusté chaque mois durant lequel il y a pose d'enrobé et une variation supérieure à 5 % est enregistrée entre le prix de référence de ce mois et le prix de référence du mois précédant la clôture des soumissions. L'ajustement du prix sera calculé conformément à la formule d'ajustement du prix applicable décrite à l'alinéa 2).

- 2) Formules d'ajustement du prix:

- a. Lorsque le prix de référence du mois où il y a pose d'enrobé est supérieur à 105% du prix de référence du mois précédant la clôture des soumissions, le Canada verse à l'entrepreneur une compensation calculée de la façon suivante :

(Exemple basée sur une augmentation de 5%)

$$MA = (PR_e - 1,05 PR_s) \times \text{quantité de bitume en tonnes}$$

- b. Lorsque le prix de référence du mois où il y a pose d'enrobé est inférieur à 95% du prix de référence du mois précédant la clôture des soumissions, le Canada déduit du paiement mensuel versé à l'entrepreneur, un montant calculé de la façon suivante :

(Exemple basée sur une diminution de 5%)

$$MA = (0,95PR_s - PR_e) \times \text{quantité de bitume en tonnes}$$

MA = montant d'ajustement du prix du bitume, en dollars

PR<sub>s</sub> = prix de référence du bitume du mois précédant la clôture des soumissions

PR<sub>e</sub> = prix de référence du bitume du mois où il y a pose d'enrobé.

Le prix de référence sera celui (Asphalt Cement Price Index) publié mensuellement dans le Bulletin d'information sur les contrats du Ministère des transports de l'Ontario (MTO) qui est affiché sur le site Web du MTO <http://www.raqs.mto.gov.on.ca> Ce prix de référence sera utilisé pour calculer le montant d'ajustement par tonne de toute classe de performance de bitume acceptée aux travaux.



- 3) Pour chaque mois où un montant d'ajustement est établi, le Canada détermine la quantité de bitume utilisée à partir du pourcentage de bitume fixé dans la formule finale d'enrobé.
- 4) Les montants d'ajustement apparaîtront au formulaire de Demande de paiement progressif pour les mois où il y a pose d'enrobé.

### **CS03 PRÉSENTATION DES GARANTIES DE SOUMISSION**

1. Plus de la R2410T Instructions générales - Services de construction - GI09 Présentation des garanties de soumission.
2. Les copies de page de couverture des amendement(s) à inclure avec la soumission, dûment signé ou paraphé, en guise d'accusé réception.

### **CS04 OBLIGATOIRES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ POUR TRAVAILLER EN ALBERTA**

#### **1. EMPLOYEUR/ENTREPRENEUR PRINCIPAL**

1.1. L'entrepreneur doit, aux fins de la Loi sur la santé et la sécurité, et pour la durée des travaux du contrat :

1.1.1. agir à titre d'employeur, où il n'y a qu'un seul employeur sur le lieu de travail, conformément à l'autorité compétente;

1.1.2. accepter le rôle d'entrepreneur principal, où il y a deux ou plusieurs employeurs engagés dans un travail en même temps et l'espace au niveau du lieu de travail, conformément à l'autorité ayant juridiction; et

1.1.3.. d'accord, dans le cas de deux ou plusieurs entrepreneurs travaillant en même temps et l'espace sur les lieux de travail, sans limiter le GC3 - Exécution et contrôle des travaux GC au projet 3.7 Manager's ordre \* pour :

1.1.3.1. accepter, comme l'entrepreneur Primel, la responsabilité pour la Canada's autre entrepreneur(s); ou

1.1.3.2. accepter que le Canada autre entrepreneur est le principal entrepreneur et être conformes à cet entrepreneur's Site Plan de santé et de sécurité spécifiques.

\* "définition de l'ordre de " : après l'attribution du contrat, l'entrepreneur est commandé par un ordre de modification.



## 2. **WORKERS COMPENSATION BOARD ET DU PROGRAMME DE SÉCURITÉ**

2.1. Le recommandé soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante, avant l'adjudication du contrat :

2.1.1. Un Workers Compensation Board tarif Premium Déclaration;

2.1.2. une commission des accidents de travail Lettre de bon standing, mentionnant également couverts les directeurs, les directeurs d'école, propriétaire(s) ou partenaires qui seront ou qui sont ou seront prévus d'être présent sur le lieu de travail(s); et

2.1.3. un certificat de reconnaissance (COR) ou Plan de sécurité enregistré (RSP) acceptable pour l'autorité compétente (AC). Une politique et programme de santé et de sécurité, tel que requis par l'organisme provincial ou territorial de l'Occupational Health and Safety Act, sera acceptable en remplacement d'un CDR ou RSP.

2.2 Le soumissionnaire recommandé émet tous les documents susmentionnés à l'autorité contractante le ou avant la date indiquée (généralement 3-5 jours après notification) par l'autorité contractante. Le non-respect de ces instructions peut entraîner une rupture de promesse/disqualification du projet, auquel moment l'autorité contractante sera libre d'aborder la prochaine plus souple/un autre soumissionnaire.

## 3. **PERMIS, NOTIFICATIONS ET PLAN DE SÉCURITÉ**

3.1 L'entrepreneur doit fournir au gestionnaire de projet :

3.1.1. Avant la réunion pré-construction, un accompagnement et copie de la notification préalable de type projet, contenues dans le présent document, tel qu'il est envoyé à l'autorité compétente (AC), sauf si cette exigence est levée par le gestionnaire de projet; et

3.1.2. avant le début des travaux et sans limiter les termes des Instructions générales aux soumissionnaires GI14 et GC4 - Mesures conservatoires GC 4.2

3.1.2.1. des copies de tous les permis nécessaires, les notifications et les documents connexes comme l'a demandé dans la portée des travaux/caractéristiques et/ou (AHJ); et

3.1.2.2. un site spécifique Plan de santé et de sécurité qui est acceptable pour



**ADVANCE NOTIFICATION OF CONSTRUCTION PROJECT**

To Provincial Labour Authority:

This Advance Notification is to advise you that we, the listed contractor, will be undertaking a Federal Construction Project within your jurisdiction for which we are designated the Prime/Principal/General Contractor and that we will be the party responsible for the overall coordination of safety on the construction site.

A pre-construction meeting for this project will be held at (Location) \_\_\_\_\_ on (Date) \_\_\_\_\_ at (Time) \_\_\_\_\_. An invitation for a representative of the provincial/territorial authority to attend this meeting is extended. The Site Specific Safety Plan will be reviewed at this meeting. Should you wish to attend please contact the name listed below.

Date:		File Number:	
Contract Amount:		Project Number:	
Business/Legal Name of Employer/Prime Contractor (AB)(BC); Employer/Contractor (SK); Employer/Principal Contractor (MB)(QC)(NF&Labrador)(NT & Nunavet); Employer/Constructor (ON)(NS)(NB)(PE)(YT)			
<u>Mailing Address:</u>		<u>Telephone:</u>	
		<u>Fax Number:</u>	
		<u>Contact Name:</u>	

**PROJECT DETAILS**

Location of Project	
Nature of Work/Process Undertaken	
Name of Site Superintendant	
Contact Number for Superintendant	
Estimated Start Date of Project	
Estimated Project Duration	
Number of Workers to be Employed	

List of Sub-Contractors to be Employed (Use additional Space if Required)

Company Name	Business Address/Location

**OWNER INFORMATION**

Project Owner:	Royal Canadian Mounted Police
Owners Representative:	
Owner Representative Contact Number:	



**Hazardous Regulated Activities**

This is a notification to the Provincial/Territorial Labour Authority of the Hazardous Regulated Activities that are to be undertaken during the project by the Prime/Principal Contractor or Constructor or any sub-contractors. This list may not be inclusive and may be amended from time to time.

Note to Prime/Principal Contractor or Constructor:

Any Hazardous Regulated Activities which are listed must also have elements included in the Site Specific Safety Plan Listing working Procedures for those activities.

Check Box for activities to be undertaken and provide estimated duration of activities in hours/days.

Check	Activity	Estimated Duration
	Working in or with Trenching/Excavation/Tunnels	
	Use of Scaffolding/Swing Stages	
	Working from Heights requiring fall protection systems	
	Crane Operations	
	Work in Confined Spaces	
	Blasting and/or use of explosives	
	Use and or exposure to high voltage electrical	
	Hot Work	
	Demolition	
	Use of temporary structures, stairs, ramps or landings, and constructed ladders	
	Use of Heavy Equipment which may/may not require traffic control	
	Working on or near water	
	Working with hazardous substances/regulated products *	
	Working with radiation emitting devices	
	Working with or exposure to Asbestos, PCBs or Lead	

Please list any other hazardous regulated activities, which are not listed, below:

---



---



---

\* If the work is to occur in an occupied space, as a renovation or a lease fit-up, the Prime/Principal Contractor or Constructor is required to provide copies of MSDSs for all controlled products to the Owner’s Representative and to maintain copies on site.



## DISTRIBUTION

Le Premier/contractant principal ou constructeur est responsable de veiller à la bonne répartition de ce formulaire et doit fournir la preuve que le formulaire a été envoyé à l'autorité du travail. Les activités de travail ne peut pas commencer tant que cette preuve n'a été fournie. La preuve peut être reçu par courrier recommandé, ou en fournissant une copie d'un avis de transmission de fax, ou tout autre moyen fournissant indication que l'autorité du travail a reçu ce document :

original : aux lois provinciales ou territoriales Autorité du travail

Copies : gestionnaire de projet de la GRC

une copie de ce formulaire est d'être posté sur le site du projet avant le début des travaux.

### Remarque :

veuillez ne pas inclure des formulaires qui incluent des informations de tiers tels que les noms des employés de l'entrepreneur et de leurs réclamations connexes Renseignements

## AUTORITÉ DU TRAVAIL CONTACTS

Les contacts ci-dessous représentent l'administration du travail dans les divers secteurs de compétence. Ils ne sont pas des représentants de l'indemnisation des travailleurs. Ne pas contacter les personnes mentionnées ci-dessous pour les problèmes relatifs à la CAT ou jeux de la CAT. Ces requêtes doivent être adressées spécifiquement à la CAT, et où la CAT a à la fois un travail et la composante de la rémunération, de la WCB, CSPAAT questions doivent être adressées à la Compensation/sections des Services aux employeurs.

### Alberta South

Alberta Human Resources and Employment

Workplace Health and Safety

600-727, 7<sup>th</sup> Avenue S.W.

Calgary, AB T2P 0Z5

Attention: Chuck Samphire

Telephone: 403-297-7896 Facsimile: 403-297-7893

### Alberta North

Alberta Human Resources and Employment

Workplace Health and Safety

10<sup>th</sup> Floor, 7<sup>th</sup> Street Plaza

100030 107 Street

Edmonton, AB T5J 3E4

Attention: Gisele Auger

Telephone: 780-422-5949 Facsimile: 780-427-0999



## DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- 1) Les documents suivants constituent le contrat:
  - a) Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
  - b) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
  - c) Dessins et devis:
  - d) Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales	R2810D	(2016-04-04);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2550D	(2016-01-28);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2865D	(2016-01-28);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2884D	(2016-01-28);

**Conditions supplémentaires;**

Coûts admissibles pour les modifications sous CG6.4.1 R2950D (2015-02-25);

Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction
  - (e) Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
  - (f) Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
  - (g) Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- 2) Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>



- 3) Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction est intégré par renvoi et est disponible au site Web :  
[http://www.rhdcc-hrsdc.gc.ca/fra/travail/normes\\_travail/contrats/echelle/index.shtml](http://www.rhdcc-hrsdc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml).
- 4) La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.
- 5) Autorités

**Autorité contractante :**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Sandra E. Robinson – Senior Procurement & Contracting Officer  
Royal Canadian Mounted Police - Procurement & Contracting Services Unit  
Téléphone: 780-670-8626  
Courriel: [sandra.robinson@rcmp-grc.gc.ca](mailto:sandra.robinson@rcmp-grc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

**Chargé de projet :**

Le chargé de projet pour le contrat est: (compléter à l'attribution du contrat seulement)

Nom: \_\_\_\_\_

Titre: \_\_\_\_\_

Organisation: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Télécopieur: \_\_\_\_\_ Courriel: \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.



## 6) **Ombudsman de l'approvisionnement**

### **Services de règlement des différends**

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* veillera à proposer aux parties concernées un processus extrajudiciaire de règlement de leur différend, sur demande ou avec le consentement des parties, en vue de régler un différend entre elles au sujet de l'interprétation ou de l'application d'une modalité du présent contrat, et obtiendra leur consentement à en assumer les coûts.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse [boa-opo@boa-opo.gc.ca](mailto:boa-opo@boa-opo.gc.ca).

### **Administration du contrat**

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* examinera une plainte déposée par [le fournisseur ou l'entrepreneur ou le nom de l'entité à qui ce contrat a été attribué] concernant l'administration du contrat si les exigences du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* et les articles 15 et 16 du *Règlement concernant l'ombudsman de l'approvisionnement* ont été respectées, et si l'interprétation et l'application des modalités ainsi que de la portée du contrat ne sont pas contestées.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse [boa-opo@boa-opo.gc.ca](mailto:boa-opo@boa-opo.gc.ca).



**BID AND ACCEPTANCE FORM (BA)**

**SA01 IDENTIFICATION DU PROJET**

Les travaux effectués dans le cadre de ce contrat impliquent, sans s'y limiter, les éléments suivants pour la Gendarmerie royale du Canada (GRC): L'approvisionnement en main-d'œuvre, matériel, outils, équipement, transport et supervision nécessaires complète les améliorations du trottoir et de l'asphalte à la GRC de Mayerthorpe Détachement à Mayerthorpe, AB. Tous les travaux doivent être effectués conformément au cahier des charges tel qu'indiqué à l'annexe A, ainsi que des modifications ou des addendum.

**SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE**

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse:  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_ NEA \_\_\_\_\_

**SA03 OFFRE**

Le soumissionnaire offre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le montant total de la soumission de

\_\_\_\_\_ \$ excluant la TPS/TVH.

(exprimé en chiffres)

**SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS**

La soumission ne peut être retirée pour une période de 60 jours suivant la date de clôture de l'invitation.

**SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT**

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

**SA06 DURÉE DES TRAVAUX**

L'entrepreneur devra effectuer tous les travaux le, ou d'ici le 31 Octobre 2017.

**SA08 SIGNATURE**

\_\_\_\_\_  
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date



**ANNEXE A**

**LES SPÉCIFICATIONS ET DESSINS**

(Attaché dans un document séparé.)

- Mayerthorpe-Sitework-2017.pdf
- Appendix A – Drawing- Mayerthorpe.pdf



**ANNEXE B**  
**LISTE DE CONTRÔLE DES EXIGENCES DE SÉCURITÉ**  
(Pour utilisation d'information seulement.)

- *SRCL 201711113409 – Mayerthorpe.pdf*



**ANNEXE C**  
**DISPOSITIONS RELATIVES À DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ**  
(Attaché dans un document séparé.)



**Appendix 1**  
**LISTE DE CONTRÔLE DES PRÉSENTATIONS DE CANDIDATURE**

**Présentation des garanties de soumission, comme par R2410T, GI07; et SC03 :**

- |                          |   |   |   |
|--------------------------|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> | <b>Première page d'ITT</b>                            | - | complété et signé   |
| <input type="checkbox"/> | <b>Formulaire d'acceptation et de soumission (BA)</b> | - | complété et signé   |
| <input type="checkbox"/> | <b>Front page de modification(s)</b>                  | - | signé ou paraphé  |
| <input type="checkbox"/> | <b>À l'extérieur de l'enveloppe</b>                   | - | numéro d'invitation, nom du soumissionnaire, l'adresse de retour, la date et l'heure de clôture |

**Pour être soumises à l'adresse suivante, sur ou avant la date et l'heure de clôture des appels d'offres:**

Gendarmerie royale du Canada (GRC)  
Approvisionnement et passation de marchés Services  
Unité de réception des soumissions,  
5e étage, 10065 Jasper Avenue NW  
Edmonton, AB T5J 3B1

**Veillez noter:** Si le soumettre votre enchère paquets via Postes Canada vous doit demander la « Signature et identité Services » sur votre colis de Postes Canada pour s'assurer qu'il y a un personnel hand-off entre Postes Canada et de l'unité de réception sur la soumission de la GRC.